



Sectorisation

Sectorisation des collèges en vue de l'affectation 6ème

- [pour la ville de Laval \(format.pdf - 50 ko\)](#)

Rappel : L'affectation des élèves dans un établissement public - collège ou lycée - se fait en fonction de la commune où se trouve le domicile familial. Si un élève a obtenu une dérogation pour une école ou un collège public qui n'est pas de son secteur, sa demande d'affectation dans un collège ou un lycée sera examinée, non pas en fonction de l'école ou du collège qu'il a fréquenté, mais en fonction de la commune où se trouve le domicile familial.

M.A.J. le 18/02/2013

Accueil du public

[Accès et horaires d'accueil de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale](#)

Charte Marianne



Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Mayenne
Cité administrative, rue Mac Donald
BP 23851 - 53030 Laval CEDEX 9
Tél. 02 43 59 92 00